



**EXTRAIT DU REGISTRE**

**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> Juillet 2014**

**DOSSIER N° 11 :**

FONDS INTERMINISTERIEL DE  
PREVENTION DE LA DELINQUANCE –  
CONVENTION ENTRE L'ACSE ET LA VILLE  
DU BOUSCAT POUR L'ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents :28**

**Absent : 0**

**Excusés : 7**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 1<sup>er</sup> Juillet 2014

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Bernadette HIRSCH-WEIL, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Emmanuelle ANGELINI pour les dossiers N° 4 à 18 (à Joan TARIS), Dominique VINCENT pour les dossiers N° 3 à 18 (Odile LECLAIRE), Monique SOULAT (à Daniel CHRETIEN), Didier BLADOU (à Philippe VALMIER), Pascal APERCE (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Bénédicte SALIN)

**Absent :**

**Secrétaire :** Sébastien LABAT

**DOSSIER N° 11 : FONDS INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – CONVENTION ENTRE L'ACSE ET LA VILLE DU BOUSCAT POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

RAPPORTEUR : Philippe VALMIER

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) créé en 2009, la ville du BOUSCAT pilote sur le territoire communal divers projets inscrits dans le plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD) et relevant des trois axes prioritaires d'intervention définis au niveau local :

- prévention contre les violences intrafamiliales, faites aux femmes et aux mineurs,
- mesures en faveur de la citoyenneté, lutte contre les incivilités,
- actions en faveur des jeunes, décrochage scolaire, errance, prévention des addictions.

Un projet a été présenté et retenu par l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et d'Égalité des Chances (ACSE), gestionnaire du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) : « Cet autre que moi » visant à la prévention des violences de genre. Cette action est en place sur la commune depuis 2010. Elle a permis de former des acteurs jeunesse du territoire à la pratique de l'outil pédagogique « Cet autre que moi » et d'intervenir en prévention auprès des collégiens. Sur l'année scolaire 2013-2014, ce sont en tout 350 élèves qui ont été sensibilisés aux différentes violences :

- 3 classes de 4<sup>ème</sup> du collège Jean Moulin
- 4 classes de 4<sup>ème</sup> et 1 classe de 3<sup>ème</sup> (SEGPA) du collège Ausone
- 4 classes de 4<sup>ème</sup> du collège Sainte Anne.

Ce projet bénéficie d'un soutien au titre du FIPD à hauteur de 1500 €.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 modifiée relative à la prévention de la délinquance portant création au sein de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (Acsé) d'un fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

**VU** la convention proposée par l'Acsé pour le projet « Cet autre que moi »,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**35 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve les termes de la convention ci-annexée,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document utile dans ce dossier,

**Article 3 :** Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 74.

Fait et délibéré le 1<sup>er</sup> Juillet 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET